



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

FO ESR alerte : l'IPEV en danger

L'Institut polaire français Paul-Émile-Victor (IPEV) est dans la tourmente des attaques tous azimuts de ce gouvernement pour faire 10 Mds € d'économie sur le dos des services publics.

S'appuyant sur une circulaire d'Edouard Philippe de 2019 dont l'un des objectifs est de réduire le nombre d'opérateurs « *dont la taille n'excède pas 100 ETP* », le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a le projet de faire disparaître l'IPEV en l'intégrant à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

Depuis quelque temps déjà le ministère faisait pression pour un adossement / rapprochement avec l'Ifremer. L'annonce récente par le ministre Bruno Lemaire de la nécessité pour les opérateurs de l'État de faire des économies a certainement précipité les choses.

La directrice générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), Claire Giry, est venue annoncer le 29 mars à Plouzané, en présence de l'Ifremer et du CNRS, la dissolution de l'IPEV dans l'Ifremer à tous les personnels de l'IPEV présents. Le projet ne doit pas trainer, l'intégration est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

Si la recherche polaire française se classe parmi les premières au niveau mondial (elle atteint le premier rang en termes de nombre d'articles publiés sur le Subantarctique et le cinquième sur l'Antarctique), c'est incontestablement grâce au rôle central de l'IPEV. Peut-on vouloir « sauver les pôles », comme le gouvernement s'en vante dans divers sommets, en se privant du meilleur outil logistique au bénéfice de la recherche polaire scientifique ?

Les missions de l'IPEV impliquent qu'il s'adresse à tous les laboratoires de recherche susceptible d'être intéressés par le développement de leur activité aux pôles. L'intégration de l'IPEV à un seul organisme ferait courir le risque d'une appropriation progressive des moyens comme cela peut se produire à l'étranger.

Cette fusion n'est pas non plus sans danger pour les missions et les personnels de l'IPEV et de l'Ifremer : toutes les fusions, dans un contexte où ce sont les économies que cherche le ministère, impliquent des mutualisations et des dégradations des conditions de travail.

FO ESR demande l'abandon pur et simple du projet, le maintien de l'IPEV et de l'Ifremer en deux entités distinctes, de leurs personnels et de toutes leurs missions de service public au bénéfice de la recherche dans les régions polaires pour l'IPEV et de la recherche maritime pour l'Ifremer.

FO ESR s'associera à toutes les initiatives en ce sens, qu'elles viennent des personnels de l'IPEV, de l'Ifremer ou encore de la communauté scientifique.

Montreuil, le 5 avril 2024